

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT**  
**NOTE DE SYNTHESE**  
**(Délibération du conseil municipal du 31/03/2022)**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-montagnes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif de l'assainissement a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement qui concerne la gestion courante
- La section investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles

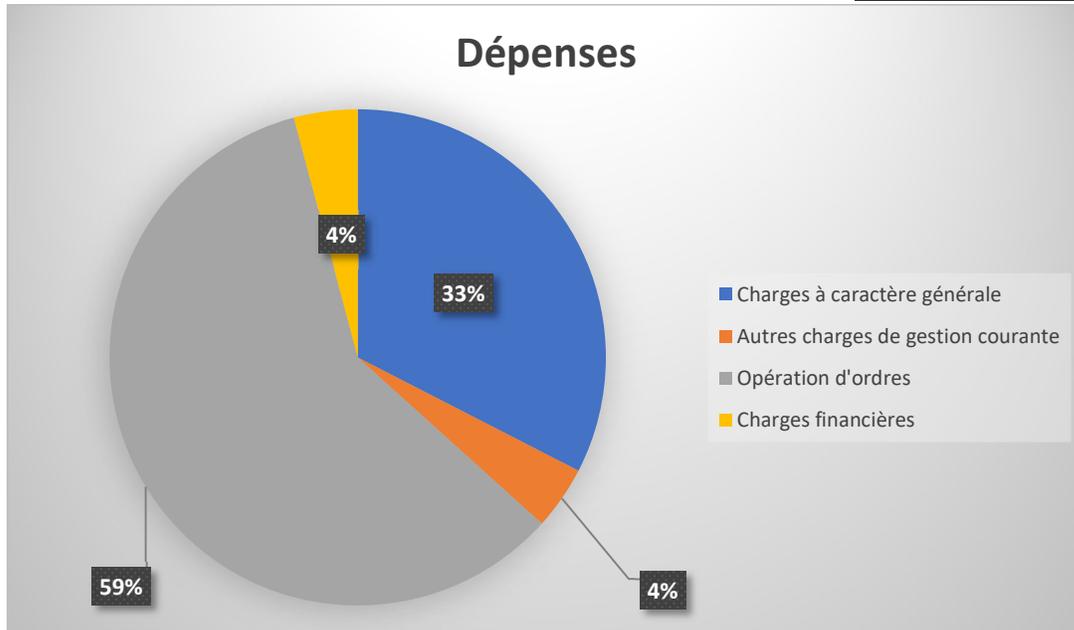
**Les chiffres clés 2021**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes au fonctionnement courant et récurrent des services.

- Dépenses de fonctionnement : 101 744.37€
- Recettes de fonctionnement : 155 569.93€
- Report excédent (2020) : 43 710.00€
- Résultat de fonctionnement : 97 535.56€

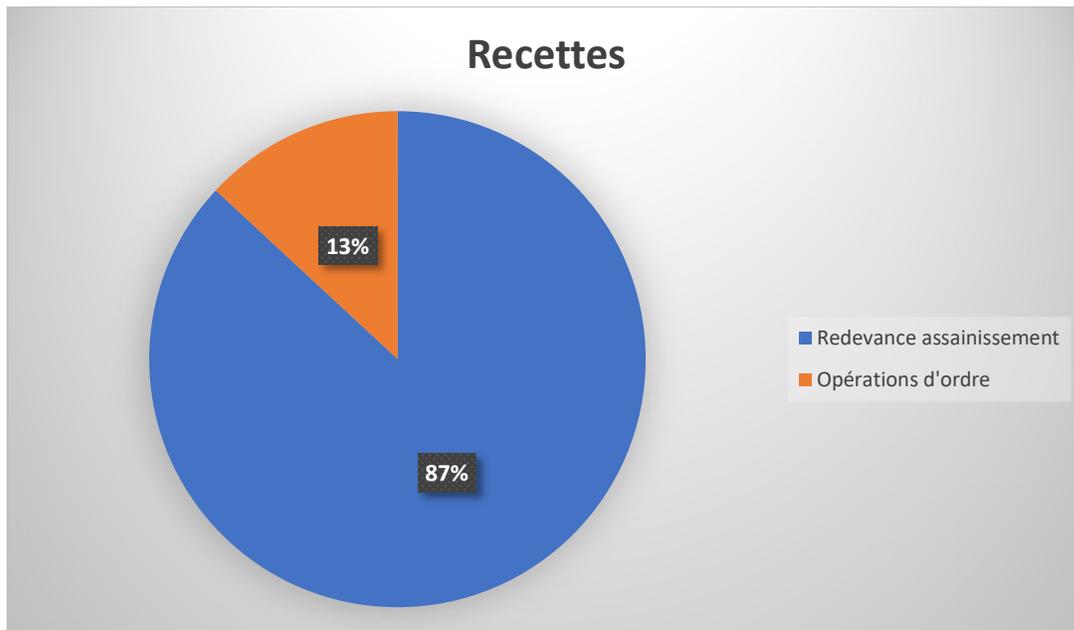
***Les dépenses de fonctionnement :***

- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Opérations d'ordre : amortissements, transfert de section



D'où viennent les recettes réelles de fonctionnement 2021 ?

- Redevance assainissement
- Opérations d'ordre de transfert

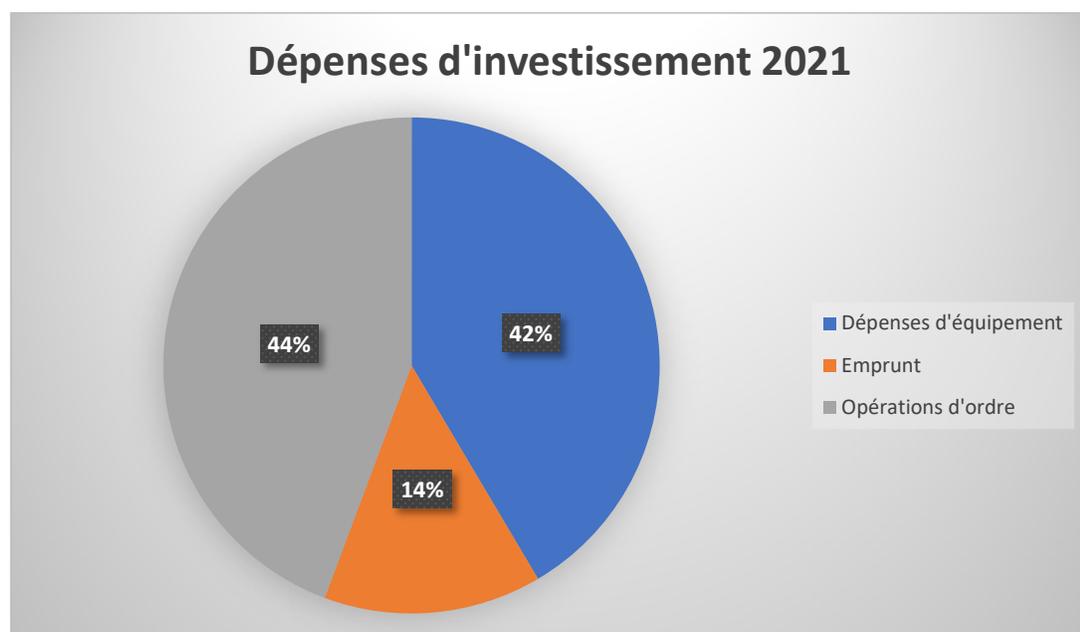


### **Les chiffres clés 2021 - section investissement**

- Dépenses d'investissement : 145 364.42€
- Recettes d'investissement : 108 447.43€
- Report excédent (2020) : 81 669.24€
- Résultat d'investissement 2021 : 44 752.24€

#### **Les dépenses d'investissement :**

- Dépenses d'équipement (frais d'études projet réhabilitation réseau collectif assainissement + station d'épuration, matériel)
- Emprunt : remboursement du capital
- Opérations d'ordre : Amortissements, opérations patrimoniales



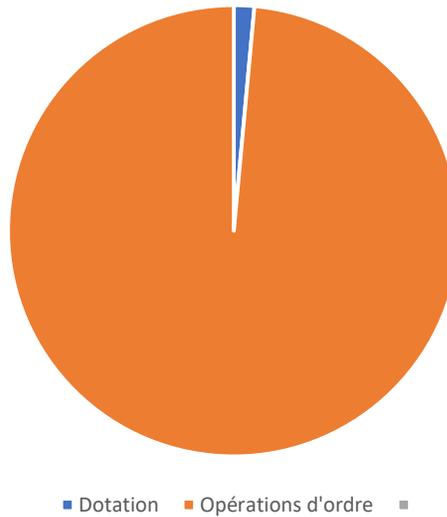
**Au montant des dépenses réelles payées en 2021, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en Reste A Réaliser (RAR) au budget 2022. Les RAR s'élèvent ainsi à 54 942.94€.**

#### **Les recettes d'investissement :**

**Les recettes en Reste A Réaliser 2021 correspondent à 40 000.00€ : subvention Agence de l'eau, département.**

- Dotation : FCTVA
- Opération d'ordre

## Recettes d'investissement



### Les chiffres clefs 2021

La commune de Viviers-Lès-Montagnes n'a pas fait d'emprunt pour financer les investissements du budget assainissement cette année non plus.

Le capital restant dû des emprunts est donc une charge à la marge du budget général.

L'encours de la dette assainissement par habitant s'élève à 56.89€ au 31/12/2021, soit 113 552.17€ partagés en deux prêts :

- Assainissement Peri Albo (2005)
- Assainissement les Bels (2008)

Le service assainissement de la commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital 2021 : 4 348.16€
- Capital remboursé 2021 : 15 425.66€

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 31 mars 2022

Le maire, Alain VEUILLET